



Deux salariés mettent aux Prud'homme un employeur est ce possible

Par Jaisalmer

Bonsoir,

Je vais mettre mon employeur au prud'homme pour licenciement abusif. Est ce qu'un de mes collègue qui va avoir le même sort que moi peut se greffer dans mon affaire avec le même avocat. Je précise qu'il va y avoir 8 mois de décalage entre son histoire et la mienne. Je me suis faite licencier en juillet 2022 et lui va se faire licencier cette semaine.

Merci de vos réponses.

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Plusieurs salariés peuvent mener une "action de groupe", via une association ou un syndicat.

Mais c'est une bonne idée de prendre le même avocat. Il pourra vous renseigner.

Par Jaisalmer

Bonsoir et merci pour votre réponse.

Mais c'est valable même si j'ai entamé la procédure et qu mon collègue arrive après?

Par janus2

Bonjour ESP,

Il me semble qu'une action de groupe aux Prud'hommes n'est possible que pour une action en discrimination.

Par Isadore

Bonjour,

Comme Janus, je crois que ce n'est possible que dans un cas de discrimination collective :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000033437824/

Et de toute façon, cela me semble ingérable. On a deux affaire distinctes, avec des procédures de licenciement séparées. Mélanger les deux affaires semble n'avoir aucun intérêt pour les salariés.

Si c'est une question d'argent, il faut passer par un défenseur syndical qui est gratuit.

Par Jaisalmer

Merci pour vos réponses, mais ce sont deux licenciements "économique" identique.

Par Isadore

A huit mois d'intervalle, difficile de dire qu'ils sont "identiques". Ce sont deux procédures de licenciement distinctes, et le caractère justifié ou non dépendra notamment de la situation économique de l'entreprise au moment de chaque licenciement.

De toute façon, j'ai cherché, et je ne vois aucune possibilité légale de mélanger les procédures. Sauf si l'avocat vous dit que c'est possible (et dans ce cas nous serons intéressés par la référence légale), ce sera chacun son recours.

Vous pouvez bien sûr avoir le même défenseur.

Par Jaisalmer

Nous avons reçu un courrier d'entretien préalable à un licenciement économique en même temps. A l'époque nous étions tout les deux en arrêt maladie, lui pour un accident de travail (que la sécurité sociale n'a pas reconnu en tant que tel) et moi pour un problème de dos. Mon employeur en a profité pour maquiller ça en économique, mais c'est loin d'être le cas. Je pense que mon employeur a stoppé la procédure de mon collègue pour éviter d'avoir des problèmes car la réponse de la sécurité sociale était plus ou moins vague. Une fois que l'autre employé n'était plus en arrêt et a été apte à une reprise après que l'employeur l'ai envoyé à la médecine du travail, c'est là où la procédure a repris. Je précise que sur ma lettre de licenciement il y a bien marqué que l'entreprise doit se séparer de deux employés.

Merci de votre temps

Par ESP

L'appui de l'avocat peut s'avérer déterminant, pour aborder au mieux cette procédure très encadrée par la législation.